

Groupe écologiste de Paris

Conseil de Paris des 2 et 3 février 2021

Vœu relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (Paris 4^e)

**déposé par Corine Faugeron, Raphaëlle Rémy-Leleu, Fatoumata Koné
et les élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris**

Considérant le nécessaire projet de réfection des arcades et des verrières abritant les commerçants du marché aux fleurs de l'île de la Cité,

Considérant la nécessité durant ces travaux de réfection d'installer les commerçants dans des locaux provisoires situés à proximité,

Considérant la présence le dimanche de marchands d'oiseaux à la sauvette sur le marché aux fleurs,

Considérant que ces vendeurs sont principalement des éleveurs qui exercent un loisir et vendent leurs « surplus » d'oiseaux et que leur activité de loisir ne répond donc à aucune nécessité économique (sauf à générer quelques royalties),

Considérant que parmi ces vendeurs à la sauvette se glissent des vendeurs d'oiseaux exotiques classés sur la liste des espèces en voie de disparition de L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature,

Considérant l'arrêté pris par la Ville de Paris le 28 mai 2004 qui interdit la vente des oiseaux à la sauvette, arrêté qui n'est aujourd'hui pas respecté,

Considérant que les commerçants de fleurs ayant un stand vendent aussi accessoirement des oiseaux le dimanche, activité qui attire autour du marché les vendeurs à la sauvette,

Considérant que les conditions de détention des oiseaux sont problématiques : ils sont le plus souvent entassés, en nombre, dans des cages trop petites, sans aucune considération pour leur bien-être et l'assouvissement de leurs instincts naturels (voler, picorer, gratter la terre...),

Considérant les conclusions de la mission Animaux en Ville adoptées par le conseil de Paris en novembre 2019 visant à réglementer la vente d'animaux sur son territoire (notamment les animaleries), à mettre fin aux trafics et plus généralement à lutter contre la souffrance animale,

Sur proposition de Corine Faugeron, Raphaëlle Remy-Leleu, et Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris, modifie le règlement intérieur du marché aux fleurs afin qu'y soit spécifiquement interdit la vente d'oiseaux et que dès la réinstallation des commerçants dans leurs locaux rénovés une vigilance accrue soit de mise pour faire respecter cette interdiction.